



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Pôle
Ressources National
Sports de Nature**



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2018 - 2024



CREPS

Auvergne-Rhône-Alpes
Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon

01

Conforter le rôle
majeur des sports
de nature dans leur
contribution au
développement et
à la valorisation des
territoires, autour
d'un accès pérenne et
raisonné aux lieux de
pratique



SERVIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DES TERRITOIRES PAR LES SPORTS DE NATURE

1. Renforcer la prise en compte des sports de nature dans les politiques de développement territorial

- 1.1 Intégrer les espaces, sites et itinéraires de sports de nature dans les documents de planification et schémas de territoires (SCOT, PLU, SRADDET, DSF, etc.)

- 1.2 Favoriser le développement maîtrisé des sports de nature par les départements et plus particulièrement par la mise en place des CDESI et PDESI

- 1.3 Accompagner la prise en compte des sports de nature dans les politiques territoriales (façades, massifs, etc.), aux échelons régionaux et intercommunaux (suite des lois MAPTAM, NOTRe, etc.)

2. Favoriser la création, la gestion et la valorisation des lieux de pratique

- 2.1 Favoriser la prise en compte des sports de nature en milieu urbain et périurbain

- 2.2 Valoriser les territoires destinations d'excellence des sports de nature

- 2.3 Favoriser l'élaboration des règles d'équipement, d'aménagement et de sécurité

3. Connaître les conditions d'accès aux lieux de pratique de sports de nature

- 3.1 Développer et animer le dispositif Suricate

- 3.2 Récouter des données relatives à la fréquentation des lieux de pratique

- 3.3 Connaître les lieux de pratique

4. Fournir une expertise juridique

- 4.1 Proposer un service d'appui juridique

- 4.2 Assurer une veille juridique

02

Favoriser une pratique des sports et loisirs de nature pour le plus grand nombre, en portant une attention particulière à la pratique sportive des jeunes et à l'emploi lié à l'encadrement des activités sportives



CONTRIBUER À UNE NATION PHYSIQUEMENT PLUS ACTIVE PAR LA PRATIQUE DES SPORTS DE NATURE

1. Encourager la pratique sportive des jeunes

- 1.1 Poursuivre le programme incitatif *Sports de nature, tous dehors !* à destination des prescripteurs d'activité

- 1.2 Valoriser l'intérêt d'une offre de sports de nature dans les projets éducatifs (programmes scolaires, projets éducatifs territoriaux, projets pédagogiques des accueils collectifs de mineurs) et fournir aux acteurs des contenus pédagogiques de référence

- 1.3 Organiser des temps de formations destinés à la communauté éducative pour favoriser la place des sports de nature dans les apprentissages

2. Qualifier la pratique et les pratiquants de sports de nature

- 2.1 Fournir aux acteurs des outils d'aide à la décision dans la construction d'offres de pratiques en cohérence avec la demande

- 2.2 Mieux connaître les pratiquants et les nouvelles pratiques

3. Valoriser les bénéfices de la pratique des sports de nature

- 3.1 Mesurer et valoriser les bénéfices sociaux de la pratique des sports de nature (éducation, environnement et développement durable, santé, mobilité...)

- 3.2 Améliorer les conditions de sécurité de la pratique et connaître l'accidentologie

4. Développer et accompagner l'emploi

- 4.1 Qualifier l'emploi professionnel dans les structures, dans le but de favoriser une offre de qualité, attractive, non délocalisable

- 4.2 Mieux connaître l'encadrement bénévole dans les structures

- 4.3 Aider les professionnels à adopter des pratiques inscrites dans une transition écologique et vers un développement durable

03

Développer
et animer un
observatoire partagé
dont les données
contribueront à mieux
appréhender le poids
des sports de nature



OBSERVER LES SPORTS DE NATURE

1. Recueillir des données

1.1 Identifier les besoins et les sources de données

1.2 Modéliser des méthodes de recueil de données

1.3 Mener des enquêtes

2. Exploiter les données

2.1 Analyser les données d'observation

2.2 Qualifier des méthodes et des outils de recueil et d'analyse de données

2.3 Fournir des données sources, en particulier à destination d'observatoires d'autres politiques publiques

2.4 Déterminer un outil de mesure du poids des sports de nature reconnu et partagé

3. Promouvoir les bonnes pratiques

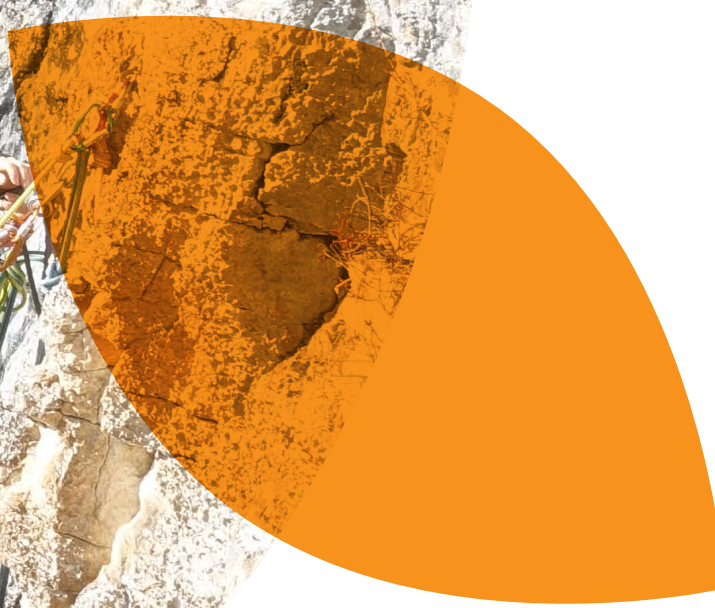
3.1 Disposer d'une base de données d'expériences

3.2 Soutenir les porteurs de projets



04

Rassembler, partager,
les expériences
et les innovations
pour l'ensemble
des acteurs des
politiques nationales
et territoriales



PROMOUVOIR L'EXPERTISE ET L'INNOVATION RELATIVES AUX SPORTS DE NATURE

1. Optimiser l'efficacité du réseau des sports de nature : partager les connaissances, stimuler les acteurs, coconstruire les projets et solutions

1.1 Animer et rassembler le réseau national des sports de nature, à des échelons territoriaux et professionnels cohérents

1.2 Développer et formaliser les relations avec les têtes des réseaux institutionnelles concernées (secteurs sport, tourisme, environnement, éducation, transports, industrie, santé...)

1.3 Former les acteurs

1.4 Adopter des ambitions partagées avec les réseaux constitués (fédérations sportives, universités, syndicats professionnels, collectivités territoriales...) et contribuer à leurs activités

2. Participer à l'innovation dans les sports de nature

2.1 Favoriser l'émergence et l'observation de projets innovants

2.2 Favoriser l'intégration des sports de nature dans les documents stratégiques et les politiques contractuelles

3. Informer le réseau national des sports de nature et ses interlocuteurs privilégiés

3.1 Recueillir, traiter et diffuser l'information relative aux sports de nature

3.2 Publier des documents de référence

05

Enrichir et promouvoir le modèle français de développement maîtrisé des sports de nature en le comparant à d'autres modèles européens. Faire bénéficier les acteurs et les territoires français des actions européennes



COOPÉRER AU PLAN EUROPÉEN ET INTERNATIONAL POUR UNE VISION PARTAGÉE ET RECONNUE DES PRATIQUES SPORTIVES DE NATURE

1. Favoriser la promotion des sports de nature en Europe par le réseau européen des sports de nature (ENOS)

- 1.1 Promouvoir et déployer les actions d'ENOS auprès du réseau national des sports de nature

- 1.2 Représenter les intérêts du réseau national des sports de nature

- 1.3 Accompagner ENOS dans la promotion et le déploiement de ses actions au niveau européen, animer son fonctionnement

- 1.4 Contribuer à l'organisation bisannuelle d'Outdoor Sports Euro'Meet

2. Promouvoir le modèle français de développement maîtrisé des sports de nature à l'international

- 2.1 Assurer la présence d'experts et d'expériences français lors des événements européens

- 2.2 Transmettre le savoir-faire français

3. Améliorer la participation française aux projets européens

- 3.1 Porter des projets européens

- 3.2 Être partenaire de projets

- 3.3 Accompagner les porteurs de projets français et favoriser la coopération territoriale



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OBJECTIFS STRATÉGIQUES, UNE VISION PARTAGÉE

La concertation et le partenariat sont des méthodes courantes de mise en œuvre de la politique de développement des activités physiques et sportives. Elles sont souvent utilisées avec efficacité dans le champ du développement maîtrisé des sports de nature. La production des orientations stratégiques du PRNSN pour les quatre ans à venir, partagées avec les partenaires de notre ministère, en est une bonne illustration.

LA MISSION DE SERVICE PUBLIC DU PRNSN

En assurant l'interface entre les administrations et les acteurs du développement des sports de nature, le PRNSN est au cœur d'une politique publique partagée de développement maîtrisé des sports de nature. Il est ainsi positionné comme une plateforme d'expertise et d'innovation dans le champ des sports de nature. Il adopte une démarche prospective, au service du développement des territoires et des pratiques sportives.